

Charte des consultations solidaires

Consultation naturopathique du centre André Henzelin

Afin de rendre l'accompagnement en naturopathie accessible au plus grand nombre, le cabinet met en place un dispositif de **consultations solidaires** destiné aux personnes rencontrant des difficultés financières. Cette démarche s'inscrit dans un esprit de bienveillance, de respect et d'équité.

Nombre de consultations solidaires

Chaque mois, le cabinet propose **des consultations solidaires** destinées aussi bien aux **premières consultations** qu'aux **consultations de suivi**.

Ces consultations sont **gratuites** et réservées aux personnes pour lesquelles l'accès aux soins représente une difficulté financière.

Critères d'éligibilité

L'accès aux consultations solidaires se fait sur la base :

- Du **formulaire d'auto-déclaration**, rempli par le patient
- D'une **déclaration sur l'honneur**, sans demande de justificatif
- D'informations strictement **confidentielles**, utilisées uniquement pour l'attribution des consultations solidaires

Les critères pris en compte concernent notamment :

- Une situation financière limitée ou précaire
- Le statut d'étudiant(e), de demandeur(se) d'emploi ou de travailleur(se) à revenus irréguliers
- Des difficultés ponctuelles ou durables d'accès aux soins

Processus de sélection

Pour garantir une attribution juste, transparente et respectueuse, un processus équitable est appliqué. Le cabinet utilise une méthode interne simple et équitable pour examiner les demandes, basée uniquement sur les informations que vous déclarez dans le formulaire. Les détails techniques de cette méthode ne sont pas rendus publics afin de garantir l'équité et d'éviter d'influencer involontairement les réponses.

Résumé express du processus de sélection :

1. **Remplissage du formulaire** d'auto-déclaration confidentiel.
2. **Vérification des critères** d'éligibilité sur la base de la déclaration sur l'honneur.
3. **Sélection** des bénéficiaires selon leur situation financière et le nombre de places disponibles.
4. **Attribution transparente** des consultations solidaires mensuelles.
5. **Réévaluation régulière** afin de permettre à d'autres personnes d'en bénéficier.

Engagements du cabinet

- Respect absolu de la **confidentialité** des informations fournies
- Absence totale de demande de justificatifs administratifs
- Attribution des places **sans discrimination**, basée uniquement sur la situation financière déclarée
- Traitement bienveillant, non intrusif et respectueux de chaque personne

Engagements du bénéficiaire

- Fournir des informations sincères dans le formulaire d'auto-déclaration
- Prévenir en cas d'annulation ou d'empêchement afin de libérer la place pour une autre personne
- Utiliser ce dispositif dans un esprit de respect et de solidarité

Esprit général du dispositif

Les consultations solidaires ont pour vocation de :

- Soutenir les personnes pour qui l'accès aux soins est limité
- Permettre un accompagnement global, respectueux et accessible
- Cultiver une dynamique d'entraide et de solidarité

Merci pour votre confiance et votre bienveillance.